

**États financiers pour le**  
**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**Au 31 mars 2010**

## **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au conseil des Biens non publics

### **FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 31 mars 2010 et les états des revenus et des dépenses et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et d'autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2010 ainsi que de l'évolution de l'actif net, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Ottawa (Ontario)  
Le 18 juin 2010

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**

**BILAN**

**AU 31 MARS 2010**

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>ACTIF À COURT TERME</b>				
Encaisses et quasi-espèces (note 5)	22 303	\$	5 688	\$
Intérêts courus à recevoir	140 054		118 721	
Comptes clients (note 6)	91 608 190		71 332 544	
Charges payées d'avance	153 040		-	
Portion exigible des prêts-projets en cours (note 7)	3 345 757		3 161 859	
	<u>95 269 344</u>		<u>74 618 812</u>	
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</b>				
Montant exigible du DGSSPF (notes 8 et 12)	-		768 480	
Prêts-projets exigibles (note 7)	29 051 595		18 068 397	
Placements à long terme (note 9)	6 069 557		18 192 925	
	<u>35 121 152</u>		<u>37 029 802</u>	
	<u>130 390 496</u>		<u>111 648 614</u>	
<b>ACTIF EN FIDUCIE (note 10)</b>				
Encaisses et placements à long terme	112 801 750		87 695 377	
	<u>243 192 246</u>	\$	<u>199 343 991</u>	\$
<b><u>PASSIF ET ACTIF NETS</u></b>				
<b>PASSIF À COURT TERME</b>				
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés (note 6)	11 498 666	\$	9 793 598	\$
	<u>112 801 750</u>		<u>87 695 377</u>	
<b>PASSIF EN FIDUCIE</b>	<u>124 300 416</u>		<u>97 488 975</u>	
<b>ACTIF NET</b>	<u>118 891 830</u>		<u>101 855 016</u>	
Non affecté	<u>243 192 246</u>	\$	<u>199 343 991</u>	\$

Approuvé par :

(voir notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**AU 31 MARS 2010**

	2010		2009	
<b>Revenus d'exploitation</b>				
Dividendes et intérêts	4 138 505	\$	4 906 121	\$
Revenus (pertes) sur la vente de placements	(2 839 914)		(7 554 525)	
Intérêts sur les prêts	730 608		1 059 726	
Part de la perte à l'achat du Complexe Queensway (note 9)	(51 104)		-	
Frais de garantie de réassurance (note 11)	500 000		-	
Autres	873 682		849 660	
	<u>3 351 777</u>		<u>(739 018)</u>	
<b>Frais d'exploitation</b>				
Gestion du FCFC	321 736		306 670	
Intérêts versés aux fonds des bases/escadres, des mess, aux fiducies	2 565 594		3 308 162	
Frais d'utilisation des SSPFFC (note 12)	350 000		350 000	
Services de placement et autres	306 218		262 124	
	<u>3 543 548</u>		<u>4 226 956</u>	
<b>Revenus nets (pertes) d'exploitation avant les contributions du FCFC</b>	<u>(191 771)</u>		<u>(4 965 974)</u>	
<b>Contributions du FCFC (note 13)</b>				
Programmes et distributions	-		427 880	
Prestation des services et des opérations des FNP	3 424 580		2 615 581	
	<u>3 424 580</u>		<u>3 043 461</u>	
<b>Dépenses nettes avant les éléments ci-après</b>	(3 616 351)		(8 009 435)	
<b>Adjustement aux titres de transactions</b>	<u>20 653 165</u>		<u>(17 002 597)</u>	
<b>Revenus nets (dépenses)</b>	17 036 814		(25 012 032)	
<b>Actif net, début de l'exercice</b>	<u>101 855 016</u>		<u>126 867 048</u>	
<b>Actif net, fin de l'exercice</b>	<u>118 891 830</u>	\$	<u>101 855 016</u>	\$

(voir notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010**

	2010	2009
<b>ENCAISSE PROVENANT DE (AFFECTATIONS)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Revenus nets (dépenses)	17 036 814 \$	(25 012 032) \$
Changements au niveau des :		
Intérêts courus à recevoir	(21 333)	(12 691)
Comptes clients	(20 275 646)	(11 981 940)
Charges payées d'avance	(153 040)	-
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés	1 705 068	(3 196 193)
	(1 708 137)	(40 202 856)
<b>Activités de placement</b>		
Avances des SSPFFC	768 480	1 301 826
Diminution (augmentation) des prêts-projets en cours	(11 167 096)	2 190 998
Diminution (augmentation) des placements à long terme	12 123 368	30 593 878
	1 724 752	34 086 702
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	16 615	(6 116 154)
<b>Encaisse et quasi-espèces, début de l'exercice</b>	5 688	6 121 842
<b>Encaisse et quasi-espèces, fin de l'exercice</b>	22 303 \$	5 688 \$

(voir notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 MARS 2010**

**1. NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été établi par le Chef d'état-major de la Défense le 1<sup>er</sup> février 1968, en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiducies des fonds non publics et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et des personnes à leur charge.

En vertu de la partie 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exonéré du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions de ces états financiers se rapportent à l'activité en cours dans les bases militaires.

**2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES**

(a) *Encaisses et quasi-espèces*

Les encaisses et les quasi-espèces sont des soldes bancaires, des placements à court terme et des encaisses détenues par les courtiers.

Les placements à court terme sont présentés au prix coûtant, qui, avec les revenus en intérêts, correspond approximativement à la juste valeur en raison des courtes échéances de ces instruments financiers.

(b) *Placements à long terme*

*Placements de portefeuille*

Le Fonds a classé ses placements comme étant détenus à des fins de transaction et les a comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur des placements à long terme est déterminée selon des propositions de prix publiés sur le marché actif à la fin de l'exercice.

L'achat et la vente des placements sont constatés selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement.

Les frais de service de gestion de placement sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

*Investissements dans le Complexe Queensway*

L'investissement dans le Complexe Queensway est constaté selon la méthode de la mise en équivalence.

(c) *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers qui sont conformes aux principes comptables canadiens généralement reconnus exige que la direction de la société fasse des estimations qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, sur la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses constatés pour la période en cours. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**AU 31 MARS 2010**

**3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2008, l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) reportait l'obligation des organismes sans but lucratif d'appliquer les chapitres 3862 (Instruments financiers — Informations à fournir) et 3863 (Instruments financiers – Présentation) et leur permettait de continuer à appliquer les modalités du chapitre 3861 (Instruments financiers – informations à fournir et présentation). Puisque de nouvelles normes pourraient être émises concernant les instruments financiers des organismes sans but lucratif, l'organisation a décidé de continuer d'appliquer les normes du chapitre 3861 et n'a pas adopté les chapitres 3862 et 3863.

**4. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers reconnus dans le bilan financier se composent de l'encaisse et des quasi-espèces, des intérêts courus à recevoir, des comptes clients, des prêts-projets exigibles, des placements à long terme, des comptes fournisseurs et des retenues à percevoir des employés.

Les instruments financiers qui soumettent potentiellement le Fonds à des concentrations de risque de crédit se composent principalement d'encaisse, d'intérêts courus à recevoir, de comptes clients et de prêts-projets exigibles. En général, le FCFC place son encaisse et ses placements à court terme dans des obligations des gouvernements provincial et fédéral, dans des obligations de sociétés à cote de crédit élevée, et des acceptations bancaires.

Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires, et de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Les pertes dues aux montants non recouvrables ont toutefois été traditionnellement peu élevées en partie parce que le Fonds administre les soldes de fonds de la plupart de ses créiteurs.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers faisant partie des investissements à long terme est approximativement égale à leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de leur échéance. Les investissements de portefeuille sont évalués à leur juste valeur dans les états financiers, tandis que la juste valeur des investissements dans le Complexe Queensway n'est pas disponible.

**5. Compte bancaire centralisateur**

Le FCFC conserve une encaisse, qu'il ne contrôle pas, dans son compte bancaire centralisateur au nom d'autres fonds, fiducies et unités. Le FCFC contrôle l'intérêt gagné sur ces fonds, moins un pourcentage payé en retour aux unités et aux fonds. (Les fonds des bases/escadres et les mess touchent 3 % et leurs administrateurs peuvent choisir de toucher le taux bancaire préférentiel plus 0,25 %, ou le taux de rendement des placements du FCFC moins 0,5 % sur ses liquidités excédant son passif. Les comptes en fiducie des banques touchent un pourcentage variable en fonction des soldes et de l'option choisie).

	2010	2009
Certificats de placement garantis et autres titres à revenu fixe	2 523 810 \$	2 306 049 \$
Insuffisance de liquidités	(2 110 229)	(1 885 400)
	413 581	420 649
Moins allocation de l'actif en fiducie	(391 278)	(414 961)
	22 303 \$	5 688 \$

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**AU 31 MARS 2010**

**6. COMPTES CLIENTS ET COMPTES FOURNISSEURS**

Depuis le 26 février 2007, le FCFC, dans le contexte du conseil des Biens non publics, a approuvé, par le biais du projet de gestion des relations avec la clientèle, l'achat des comptes clients et des comptes fournisseurs des fonds des bases et des escadres, de CANEX, des activités d'intérêt particulier et des mess.

Le FCFC a imputé des frais aux comptes clients pris en charge des fonds des bases et des escadres, de CANEX, des activités d'intérêt particulier et des mess pour couvrir les pertes sur créance associées au risque de crédit et aux créances irrécouvrables estimées. Si à la fin de l'exercice, le taux réel du recouvrement des comptes clients d'un établissement particulier diffère des frais imputés, ces derniers seront rajustés dans la prochaine année. Tout montant évalué qui excède la perte sur créance réelle sera remboursé à l'établissement à la fin de l'exercice financier.

Les comptes clients sont composés des éléments suivants :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
CANEX	65 173 735	\$	52 908 459	\$
Fonds des mess, des bases/escadres	<u>16 096 747</u>		<u>5 045 808</u>	
	81 270 482		57 954 267	
Comptes clients	<u>10 337 708</u>		<u>13 378 277</u>	
	<u>91 608 190</u>	\$	<u>71 332 544</u>	\$

Les comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés sont composés des éléments suivants :

CANEX	4 436 576	\$	4 162 324	\$
Fonds des mess, des bases/escadres	<u>3 866 650</u>		<u>2 906 530</u>	
	8 303 226		7 068 854	
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés	<u>3 195 440</u>		<u>2 724 744</u>	
	<u>11 498 666</u>	\$	<u>9 793 598</u>	\$

**7. PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES**

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Depuis mai 2002, les navires peuvent obtenir une ligne de crédit de leur CBC lorsqu'ils sont déployés à diverses missions au lieu de demander un prêt sans intérêt. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. De manière régulière, le conseil des Biens non publics approuve l'exonération totale ou partielle du remboursement de soldes de prêts spécifiques. Aucun prêt n'a été exonéré pour l'exercice 2009 ni 2010.

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Prêts portant intérêt	26 812 334	\$	20 563 734	\$
Prêts sans intérêt	<u>5 585 018</u>		<u>666 522</u>	
	32 397 352		21 230 256	
Moins tranche courante	<u>(3 345 757)</u>		<u>(3 161 859)</u>	
	<u>29 051 595</u>	\$	<u>18 068 397</u>	\$



**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**AU 31 MARS 2010**

**8. MONTANT EXIGIBLE DES SERVICES DE SOUTIEN AU PERSONNEL ET AUX FAMILLES DES FORCES CANADIENNES (SSPFFC)**

Le montant exigible des SSPFFC représente le montant net dû au FCFC au 31 mars 2009 pour des montants payés au nom des SSPFFC et entièrement remboursés au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2010. Ce montant ne porte pas d'intérêt et ne comporte pas de dates fixes de remboursement. Le FCFC et les SSPFFC opèrent sous l'autorité du chef d'état-major de la Défense en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités du FCFC et des SSPFFC incombe au conseil des Biens non publics.

**9. PLACEMENTS À LONG TERME**

	2010		2009	
	Valeur juste	Coût	Valeur juste	Coût
Placements de portefeuille				
Titres canadiens	66 203 070	\$ 67 833 374	\$ 63 588 429	\$ 87 295 313
Fonds d'obligations canadien	42 866 913	42 779 479	41 884 912	40 374 063
Total – portefeuille de placements	<u>109 069 983</u>	<u>110 612 853</u>	<u>105 473 341</u>	<u>127 669 376</u>
Investissement Complexe Queensway	9 410 046		-	
Total partielle	<u>118 480 029</u>		<u>105 473 341</u>	
Moins allocations en fiducie	<u>(112 410 472)</u>		<u>(87 280 416)</u>	
	<u>6 069 557</u>	\$	<u>18 192 925</u>	\$

***Placements de portefeuille***

Les placements de portefeuille sont gérés par des gestionnaires de placements externes sous la direction du comité de placements rendant compte au conseil des Biens non publics.

***Risque lié au taux d'intérêt***

Le fonds gère son exposition au risque de taux d'intérêt par l'entremise de placements dans le fonds d'obligations canadien cité ci-dessus. Ce fonds diminue son risque de taux d'intérêt grâce à l'échelonnement des échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances aide à réaliser un rendement global plus élevé tout en limitant l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

***Risque lié au marché et au crédit***

La diversification des placements dans différents secteurs d'activités et auprès de compagnies de différentes envergures atténue le risque et la volatilité du rendement du capital investi.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**AU 31 MARS 2010**

9. **PLACEMENTS À LONG TERME (suite)**

***Investissement dans le Complexe Queensway***

On tient compte de l'investissement dans le Complexe Queensway par la méthode de la mise en équivalence. L'acquisition du Complexe Queensway résulte d'une coentreprise entre l'organisation des SSPFC et les SF RARM. Les deux divisions ont investi des sommes équivalentes. L'acquisition du Complexe Queensway a eu lieu le 24 décembre 2009 au montant de 56,8 millions \$; le Complexe comprend les immeubles situés au 4200 et au 4210, rue Labelle, ainsi que celui du 1223, rue Michael.

En date du 31 mars 2010, l'investissement dans le Complexe Queensway se compose des éléments suivants :

Investissement initial à l'achat du Complexe Queensway	9 000 000	\$
Part des pertes d'exploitation au 31 mars 2010	<u>(51 104)</u>	
Total partiel	8 948 896	
Paiements faits au nom du Complexe depuis l'achat	<u>461 150</u>	
Investissement auprès du Complexe au 31 mars 2010	<u>9 410 046</u>	\$

Bilan du Complexe Queensway au 31 mars 2010 :

Encaisse	1 232 113	\$
Comptes clients	116 634	
Charges payées d'avance	<u>485 940</u>	
	1 834 687	
Biens immobiliers	<u>57 804 636</u>	
Total de l'actif	<u>59 639 323</u>	

Moins

Comptes clients et charges à payer	942 629	
Emprunt hypothèque	<u>40 337 752</u>	
	<u>41 280 381</u>	

Total des capitaux au 31 mars 2010	18 358 942	
Moins la part des capitaux propres des SF RARM	<u>(8 948 896)</u>	

Investissement du FCFC dans le Complexe Queensway au 31 mars 2010	<u>9 410 046</u>	\$
---	------------------	----

État des résultats d'exploitation du Complexe Queensway de la date d'achat du 24 décembre 2009 au 31 mars 2010 :

Revenus de location	<u>2 073 088</u>	\$
Frais d'exploitation		
Opérations immobilières	460 457	
Intérêts hypothécaires	445 403	
Impôts fonciers	374 010	
Gestion immobilière	228 252	
Amortissement	<u>667 174</u>	
	2 175 296	
Perte nette		
FCFC (50 %)	(51 104)	\$
SF RARM (50 %)	(51 104)	\$
	<u>(102 208)</u>	\$

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**AU 31 MARS 2010**

**10. ACTIF EN FIDUCIE**

Le FCFC détient des actifs en fiducie au nom des établissements énumérés dans le tableau suivant :

	2010		2009	
Fonds des bases et mess	62 668 872	\$	51 865 496	\$
CANEX	28 409 446		18 118 400	
RARM/CAPFC	1 798 745		2 494 226	
Régime de retraite et d'assurances collectives des FNP	800 704		2 053 897	
SSPFFC	4 146 127		-	
Fonds pour les familles des militaires (FMM)	2 574 750		2 001 639	
Musées, fonds régimentaux et autres	12 403 106		11 161 719	
	112 801 750	\$	87 695 377	\$

**11. FRAIS DE GARANTIE DE RÉASSURANCE**

Le FCFC est responsable d'un maximum de 100 M\$ dans le cadre des couvertures de réassurance pour des efforts canadiens en temps de guerre des SF RARM. Au cours de l'exercice 2010, le RARM a chargé des frais de garantie de réassurance au montant de 500 000 \$, et le FCFC a droit à des frais annuels de 250 000 \$ tant que le FCFC fournit la garantie. Les frais sont calculés au taux de 0,25 % du montant garanti. Ces frais ont été enregistrés au montant de leur valeur comptable, selon l'entente des gestionnaires des deux organisations.

**12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Aux termes de la *Loi sur la défense nationale*, les Biens non publics (BNP) signifient les fonds et biens fournis par les membres des Forces canadiennes et administrés pour leur bénéfice par les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC). Les SSPFFC sont chargés de l'exécution de certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'entremise de trois divisions opérationnelles : les Programmes de soutien du personnel (PSP), les Économats des Forces canadiennes (CANEX) et les Services financiers du RARM (SF RARM) (y compris la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP ne sont pas assujettis à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit sans frais certains services aux BNP, telles les installations et la sécurité. Le coût de ces services est compris dans les états des comptes publics et le rapport est présenté annuellement par le ministère de la Défense nationale conformément au chapitre 1019-8 du Manuel d'administration financière.

Au cours de l'année, les SSPFFC ont chargé des frais de comptabilité au montant de 350 000 \$ (même montant qu'en 2009) au FCFC pour services rendus. Ces transactions sont des pratiques normales et sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et approuvée par les entités apparentées.

Les SSPFFC administrent des revenus et des dépenses estimés à 405 M\$ et à 362 M\$ respectivement et les actifs nets se chiffraient à 571 M\$ au 31 mars 2010. Ces données sont exclues des états financiers du gouvernement du Canada.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**AU 31 MARS 2010**

**13. CONTRIBUTIONS DU FCFC**

Au cours de l'exercice, le FCFC n'a pas contribué aux programmes et aux distributions fournis par les SSPFFC (427 880 \$ en 2009). Le FCFC a fourni Le montant de 3 424 580 \$ (2 615 581 \$ en 2009) à l'appui de la prestation des services et des opérations des FNP, telles la gestion de la comptabilité et des ressources humaines, la gestion et la technologie de l'information, le programme d'assurance consolidé et les frais organiques.

**14. RESPONSABILITÉ ÉVENTUELLE**

Le FCFC est éventuellement responsable de 305 000 \$ (307 000 \$ en 2009) en lettres de crédit consenties aux diverses régies provinciales des alcools au nom des mess d'unités.

De plus, le FCFC est responsable d'un maximum de 100 M\$ dans le cadre des couvertures de réassurance pour des efforts canadiens en temps de guerre des SF RARM.

**15. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL**

Le chapitre 1535 du Guide de ICCA (Informations à fournir concernant le capital) exige que l'organisation divulgue de l'information sur son capital et sur son mode de gestion.

L'organisation définit son capital comme étant l'actif net non affecté. Le capital n'est assujéti à aucune restriction extérieure. En ce qui concerne la gestion du capital, les objectifs de l'organisation consistent à détenir un actif net non affecté d'une valeur suffisante pour assurer la stabilité de sa structure financière, ce qui lui permet de concentrer ses efforts sur les services aux membres.